

SÉANCE DU 10 JUILLET 2015

Ordre du jour : **Urbanisme**
Validation du projet eau – assainissement collectif au hameau du Crêt – demande de subvention
Attribution des appartements n° 3 et 6 de l'Écule
Salle des fêtes : choix de l'entreprise pour l'installation d'un limiteur de son
Préparation de « l'apéro'citoyen »
Questions diverses

Par suite d'une convocation en date du 29 juin 2015, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie le jeudi 11 juin 2015 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Bernard CHASSOT, Maire.

Étaient présents : Bernard CHASSOT, Jean-Claude JACQUET, Véronique LEGENDRE, Cédric ROMAND, Philippe NAVET, Jean-Claude TIMMERMAN, Karine VEYRAT, Jacques VUICHARD, André MORARD, Patrice GAILLARD, Lydie GALL, Anne-Marie BAUDET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Jacques MENU, Thierry MERLE, Laëtitia SEBERT (a donné pouvoir à Karine VEYRAT)

Le président ayant ouvert la séance à 20h30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : Lydie GALL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance de conseil municipal du jeudi 11 juin 2015.

Urbanisme

Monsieur le Maire présente les dossiers d'urbanisme déposés et rappelle à l'assemblée que, pour respecter la réglementation, les avis donnés aux dossiers ne seront plus affichés.

Validation du projet eau – assainissement collectif au hameau du Crêt – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet suivant :

Renforcement AEP et Assainissement du hameau du Crêt - Montant estimé : 241 562.89 € HT

Il rappelle la décision d'approbation de l'avant-projet en date du 7 mai 2015.

Il indique que le projet ne pourra pas être subventionné par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie mais qu'il est possible de demander une aide du SMDEA et de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse pour cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le dossier technique dressé en juin 2015 et s'élevant à 241 562.89 € HT,
- de demander son inscription au titre des programmes subventionnés par le SMDEA,
- d'autoriser le SMDEA à percevoir pour le compte de la commune la subvention éventuelle attribuée par l'agence de l'eau et à la reverser à la commune,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Attribution des appartements n° 3 et 6 de l'Écule

Monsieur le Maire rappelle le courrier de Mesdames DUJARDIN et GIROUD concernant la résiliation du bail de location des appartements n° 2 et 3 situés à l'Écule. Il rappelle que l'appartement n° 2 a été reloué au 1er juillet et qu'il reste à louer l'appartement n° 3.

De plus, Monsieur le Maire indique que l'appartement n° 6 situé à l'Écule est également à relouer suite au départ de Mme MICHIELIN.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de louer :

- l'appartement n° 3 situé à L'Écule à Léa TARDIEU et Alexis RINALDO pour un montant mensuel de 455 € et des charges mensuelles à hauteur de 13 € à compter du 1er août 2015.

- l'appartement n° 6 situé à L'Écule à Justine MARECHAL pour un montant mensuel de 477 € et des charges mensuelles de 13 € à compter du 1er août 2015.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces propositions.

L'appartement n° 3 situé à L'Écule sera donc loué à Léa TARDIEU et Alexis RINALDO pour un montant mensuel de 455 € et des charges mensuelles à hauteur de 13 € à compter du 1er août 2015 ; et l'appartement n° 6 situé à L'Écule sera loué à Justine MARECHAL pour un montant mensuel de 477 € et des charges mensuelles de 13 € à compter du 1er août 2015.

Salle des fêtes : choix de l'entreprise pour l'installation d'un limiteur de son

Monsieur le Maire présente les devis des sociétés Amadeus, Grandchamp et Tamtam pour la mise en place d'un limiteur de son à la salle des fêtes. Le conseil valide, à l'unanimité, la proposition de l'entreprise Grandchamp pour un montant de 2 373.30 € HT.

Le niveau sonore sera limité à 95 décibels. Après deux avertissements, les prises seront bloquées lors du 3^{ème} excès. Il est proposé de revoir le règlement de la salle en indiquant qu'en cas d'effraction du tableau électrique, les frais seront facturés au loueur de la salle.

Préparation de « l'apéro'citoyen »

L'apéro citoyen aura lieu le dimanche 30 août 2015 à 11h00 sur la place.

L'association des producteurs organisera le même jour un repas qui aura lieu dans le parc de la bibliothèque.

Questions diverses

Épandage des boues de la station d'épuration : La chambre d'agriculture exerce depuis 1999 la mission d'expertise et de suivi des épandages. Cette mission comprend notamment :

- Le suivi de l'application d'une fertilisation raisonnée intégrant les boues des stations d'épuration afin de protéger l'environnement et d'éviter les pollutions des sols, des nappes, des rivières et des captages d'eau potable ;

- Le suivi du recyclage des boues des stations d'épuration ayant un réel intérêt agronomique et présentant toutes les garanties d'innocuité vis-à-vis des sols et des productions agricoles ;

- Le suivi agronomique des épandages.

Cette mission s'inscrit dans la politique départementale qui vise à assurer l'élimination des boues issues des stations d'épuration, en organisant des filières de recyclage des boues en agriculture conformes à la réglementation et qui préservent les intérêts de l'agriculture et l'environnement.

Le financement de cette mission est pour l'essentiel assuré par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse. Pour autant, le fonctionnement de la MESE nécessite la participation financière des collectivités locales productrices de boues par un conventionnement avec la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc. Cette convention est jointe en annexe à la présente.

L'assiette de participation dépend de la capacité nominale de la station d'épuration, à savoir pour la commune de 1000 EH. Ainsi, le montant maximum annuel de la participation de Minzier est de 200 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Constitution de servitude lieudit « La Tuilière » route de Savigny : Dans le cadre de l'aménagement du parking relais situé lieudit « la Tuilière » route de Savigny, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la constitution des servitudes suivantes :

1°) Pour la desserte du parking route de Savigny : une servitude de passage sur la parcelle cadastrée C 175 appartenant aux consorts DESCOMBES au profit des parcelles C 656, 1189, 1190 et 1191, propriété de la commune de Minzier.

2°) Pour faciliter la desserte du chemin déjà existant sur la parcelle C 175 : une servitude de passage sur la parcelle C 1190 au profit des parcelles C 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174 et 175 appartenant aux consorts DESCOMBES.

Il précise que l'entretien de ces servitudes sera à la charge de la commune et ajoute que les eaux pluviales seront collectées par la commune et déversées sur le collecteur départemental.

Le Conseil Municipal, après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD** au projet de constitution de servitude sus-indiquée et à l'entretien de ces servitudes ainsi qu'à la collecte des eaux pluviales,
- **DIT** que les frais notariés et ceux du géomètre seront à la charge de la Commune de Minzier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette opération.

Comice agricole : le conseil décide de donner une subvention de 150 € aux jeunes agriculteurs pour l'organisation du comice agricole du 13 septembre prochain à Frangy.

Aménagement des jeux d'enfants : Installation de deux cages de foot dans le parc de la bibliothèque ; clôture et agrandissement de l'aire de jeux d'enfants pour la pose d'une balançoire.

La SAE (Société Annecienne d'Equipements) nous propose l'installation d'un paratonnerre sur le clocher de l'église pour 4 000 € HT sans option. La proposition n'est pas retenue.

L'adoucisseur d'eau a été changé à l'auberge du Bar à Thym.

André MORARD propose d'organiser une randonnée avant l'apéro citoyen. Le conseil est d'accord.

Projet au Pont Fornant : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré SA MONT BLANC et qu'une proposition sera soumise au conseil en septembre. La société SEMCODA propose un immeuble de 11 logements (7 en accession à la propriété et 4 en location) et 4 villas sur 3 500 m².

Le conseil départemental a fait trois propositions d'aménagement de l'accès. Une seule semble mieux adaptée à la configuration du terrain.

Concours de fleurissement : suite au nombre insuffisant d'inscrits, le concours est annulé.

Site internet : la création du nouveau site est en cours. Il devrait être accessible dès la rentrée.

CIEL : le SIDEFAGE est satisfait du nombre de visiteurs. 1 030 personnes depuis l'ouverture de la visite virtuelle. Une visite des élus sera prochainement organisée.

Jean-Claude TIMMERMAN relaie l'information que le Ministère de la Défense recrute des jeunes de 18 à 29 ans pour 10 000 postes dans l'armée de terre : militaires du rang, sous-officiers, officiers avec formation de métiers. Pour plus d'informations, s'adresser à J-C. TIMMERMAN au 04 50 60 42 88.

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré Mme la Sous-Préfète avec les Maires de Chaumont, Jonzier, Vers et Viry concernant la zone de dépose de terre prévue sur la commune de Frangy avec 125 rotations de camion par jour pendant environ 3 mois. Les Maires souhaiteraient qu'une contribution financière soit prévue pour la réfection des chaussées si nécessaire et demandent l'interdiction de passage aux horaires d'entrée et sortie d'école. Affaire à suivre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.